



Département du MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 30/05/2025
Reçu en préfecture le 30/05/2025
Publié le
ID : 056-215600669-20250523-D2025230505-DE

2025/23/05/05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 23 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le vingt-trois mai, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présent(e)s : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, GOJJARD Laurine, LE GRAND Hicham (**arrivée à 20h43**, après l'élection de la secrétaire de séance), LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s : COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël, LE GRAND Hicham (**jusqu'à 20h43**), TROALEN Anne, PHILIPPE Jean-Luc.

Procurations : COUGARD Christelle à HENRY Catherine, LE GRAND Mickaël à BOURLÈS Christophe, TROALEN Anne à PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc à BOUËDEC Jean-Michel.

Au moyen d'un vote à main levée, par 20 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 13/05/2025
Convocation affichée le : 16/05/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 23
Procurat ion (s) : 4

Reçu en Préfecture de VANNES le 30/05/2025

Publié ou notifié le 03/06/2025

Certifié exécutoire le 03/06/2025

A GOURIN, le 03/06/2025

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



5- CONVENTIONS DE FORMATION ENTRE LA COMMUNE DE GOURIN ET FRANCE TRAVAIL, LUCAS FORMATIONS PRO ET LE CBTP OUEST FORMATION, RELATIVE À LA CONDUITE D'ENGINS DE CHANTIER, À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ ET AUX ÉPREUVES D'ÉVALUATION DU CACES POUR UN ADJOINT TECHNIQUE DU SERVICE TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un plan de formation a été mis en œuvre en partenariat avec France Travail, Lucas Formations Pro et le CBTP, dans le cadre de la prise de poste d'un nouvel agent communal affecté au service technique.

Ce plan comprend une formation à la conduite engins de chantier, une formation à la conduite en sécurité ainsi que les épreuves d'évaluation du CACES.



Département du MORBIHAN

Il précise que France Travail prend en charge l'ensemble de cette formation, qui se décline comme suit :

- Formation à la conduite d'engins de chantier délivrée par Lucas Formations Pro : 4 430 € net de TVA
- Formation à la conduite en sécurité et épreuves CACES, délivrée par CBTP : 990 € TTC
- Prise en charge de la période de tutorat : 112 heures x 1€ = 112 € net de TVA

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour signer les conventions correspondantes.

VU les conventions jointes en annexe de la présente délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son adjoint délégué en cas d'empêchement, à signer les conventions de formations avec Lucas Formations Pro et CBTP, ainsi que la convention avec France Travail pour prise en charge de ces formations (y compris la période de tutorat).

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 23 mai 2025

La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.